

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2019**

En date du 27 septembre, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 4 octobre 2019, à 8h00

Ordre du Jour :

*** Dossiers présentés par M. HERITIE, Maire**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Sainte Eulalie - Avis

PRESENTS : M. HERITIE, M. GUENDEZ, Mme MALIDIN, M. LAGOFUN, M. MALBET, Mme BRET, M. SICRE, Adjoint au Maire, Mme CLAVERE, M. DELAUNAY, Mme GOURVIAT, Mme BARBEAU, Mme BLEIN, M. AMIEL, Mme MONTAVY, Mme DOSMAS, Mme PAILLET, M. PETRISSANS, M. BARBE, M. GIRAUD, M. MOREL, M. BARTHOLOME, M. POULAIN, M. HERNANDEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme DE PEDRO BARRO, M. CASOURANG, M. BLANLOEUIL, M. RODRIGUEZ, M. GIROU, Mme GARCIA, M. ROSELL, Mme ZAIDI, Mme LARTIGUE, M. QUERTAN,

POUVOIRS :

Mme DE PEDRO BARRO a donné pouvoir à M. GUENDEZ
M. CASOURANG a donné pouvoir à M. HERITIE
M. RODRIGUEZ a donné pouvoir à M. SICRE
M. GIROU a donné pouvoir à M. MALBET
Mme GARCIA a donné pouvoir à Mme BARBEAU
M. ROSELL a donné pouvoir à M. MOREL

23 présents
10 absents
6 pouvoirs
Soit : 29 votants

Monsieur le Maire : Je vous remercie d'être présent pour ce Conseil Municipal exceptionnel et à 8h du matin. Je vous remercie d'accueillir notre nouveau collègue Christian BARTHOLOME suite à la démission de Mme SAUSSET, Mme BERNARDINI n'ayant pas souhaité siéger.

Monsieur le Maire : Je vous propose de désigner un secrétaire de séance, Monsieur GUENDEZ. Y a t-il des oppositions, des abstentions ?

Monsieur GUENDEZ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur BARTHOLOME : Je souhaite faire une intervention «Mesdames, Messieurs les élus représentants les Ambarésiennes et Ambarésiens, je vous remercie de m'accueillir par obligation légale et de voir dans vos yeux et vos visages que c'est avec beaucoup de chaleur. Le N° 13 que je porte dans la liste pour laquelle je me suis présenté n'aurait jamais dû être là ce matin, mais les événements en ont décidé autrement. 2008 je suis démissionnaire, 2019 je reviens. Lao-Tseu disait 'Quand il y a une volonté, il y a un chemin'. Je reviens sans étiquette mais avec un esprit de gauche par essence, par naissance mais sans complaisance. Albert Camus disait que 'la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent'. Merci pour votre écoute ».

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BARTHOLOME. Je vous précise aussi que le Conseil Municipal du 21 octobre se déroulera comme prévu et on prendra plus de temps pour rendre hommage à ceux qui ont disparu à savoir l'ancien Président Jacques Chirac, Philippe MADRELLE, Conseiller municipal en 1965 et Maurice CHARBONNEL qui a siégé pendant 2 mandats, décédé il y a quelques jours.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Monsieur le Maire : On va aborder le point unique à l'ordre du jour. L'enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Sainte Eulalie pour lequel il vous est demandé de donner un avis.

Dossier présenté par Monsieur le Maire

N° 68/19

Enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Sainte-Eulalie - Avis

Par arrêté en date du 16 juillet 2019, Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Eulalie, a prescrit une enquête publique sur le projet de crématorium de sa commune. Cette enquête se déroule du 6 septembre au 7 octobre 2019 dans la commune de Sainte-Eulalie.

M. Claude ARMAND, ingénieur hydrogéologue, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'avis d'enquête publique ;

VU le dossier soumis à l'enquête publique dont le dossier d'étude au cas par cas ;

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur le Maire : Pour compléter ma présentation, il faut que vous sachiez que l'enquête publique se termine lundi soir d'où la convocation en urgence du Conseil de ce matin et on ne pouvait pas le faire ce soir car on inaugure la piscine. Dès lors que nous avons pris connaissance de la délivrance du permis de construire par le Maire de Sainte Eulalie, je ne reviendrai pas sur les conditions dans lesquelles tout cela s'est passé. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer et vous savez tous ce que j'en pense. Nous avons exercé par l'intermédiaire de notre Avocat un recours gracieux auprès du Maire de Sainte Eulalie, le 27 ou 28 août. Notre avocat, à ce jour, n'a pas eu de réponse du Maire de Sainte Eulalie. Il avait un mois pour répondre et donc en absence de réponse cela vaut rejet du recours gracieux. Donc ensuite nous allons enclencher un recours contentieux auprès du Tribunal administratif en développant les arguments qui font que l'on s'oppose à ce projet tant par rapport à la proximité avec les habitations d'Ambarès, il y a une dizaine d'habitations, même si la perspective présentée dans le permis de construire du crématorium de France fait apparaître que c'est un grand espace vert côté Ambarès mais qui pour moi est malhonnête en terme de présentation. Les désagréments liés à la circulation dans ce secteur. On avait eu l'occasion d'en parler, je n'ai jamais vu un crématorium sur nos territoires, si près d'un lot d'habitation. Que mon collègue de Sainte Eulalie fasse un levier de bouclier sur ce projet car il était au départ prévu près du cimetière mais il a fait marche arrière car ses habitants sont ses électeurs donc pourquoi ne pas le mettre chez le voisin, ça ne gêne personne. Ce projet est inacceptable, également pour les habitants du quartier qui vont se retrouver en première ligne et je vous propose d'émettre un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique qui n'exclut pas la continuation du recours auprès du Tribunal administratif. On a aussi questionné le Maire de Sainte Eulalie sur les conditions dans lesquelles la délégation de service public a été délivrée, vous l'avez dans les pièces jointes, car si toute la procédure de délégation de service public n'était pas respectée on verrait les mesures que l'on prendrait pour y donner suite.

Monsieur PETRISSANS : Je voudrais signaler que j'ai été faire l'enquête publique et à mon grand désespoir il y a plus de personnes autour de cette table ce matin que de personnes venues voir l'enquête publique. Mercredi dernier, il y avait 4 contributions dans le cahier et j'ai passé 1h30 avec le commissaire enquêteur et il a vu pendant la permanence précédente 4 personnes. Quand je suis sorti à 11h00 il n'y avait personne. Sur les personnes présentes il y avait 3 habitants du quartier impacté et le reste c'était des habitants de Sainte Eulalie pour dire tout le bien qu'ils pensaient sur le futur crématorium. On a utilisé les réseaux sociaux pour prévenir de cette enquête

publique, malheureusement personne ne se réveille pour aller voir l'enquête publique même si c'est juste un avis qui peut ne pas porter un pouvoir énorme mais tout du moins j'ai pu apprendre que le rond-point qui va être créé et payé par le Maire de Sainte Eulalie va créer un aspirateur routier sur le bout de la rue avec le rond point de Sanofi et cela personne ne l'avait dit. Il faudrait en tant que citoyens, dire aux gens d'aller à la mairie de Sainte Eulalie car si dans le cahier de l'enquête publique il n'y a rien, on va se battre mais il faut que les gens donnent leur avis car je vous assure que les gens de Sainte-Eulalie ils y vont comme par exemple : « Merci Monsieur le Maire de Sainte-Eulalie de faire ce crématorium c'est une excellente idée ». Allez-y, ça prend 3 minutes d'aller donner son avis.

Monsieur le Maire : Il reste aujourd'hui et lundi.

Monsieur POULAIN : Monsieur le Maire, pour moi ce crématorium est un projet scélérat qui pénalise notre ville. Scélérat parce que les Ambarésiens n'ont pas été consultés ni même les élus de la commune. De nombreuses maisons verront leur valeurs baissées. Il est mal placé, il va obstruer une petite rue et il va défigurer un quartier entier de notre ville. Je vote cet avis défavorable sans hésitation. Pourrait-on constituer une pétition contre le crématorium pour l'envoyer aux habitants et est-il possible d'organiser un référendum pour envoyer un message fort à la mairie de Sainte Eulalie ?

Monsieur le Maire : Il faut y réfléchir mais il ne faudrait pas que ça gêne la procédure enclenchée du recours contentieux sachant qu'à la fin de l'enquête publique le Commissaire enquêteur va transmettre son avis à la Préfecture et la Préfète consultera les communes avoisinantes pour délibérer officiellement. Courant novembre, je vais rencontrer la Préfète avec le Député à ce sujet.

Monsieur BARTHOLOME : Je suis allé sur le terrain. Vous vous souvenez peut être que les enquêtes publiques c'était mon domaine. Je suis allé voir et j'ai lu le dossier complètement. Le dossier est bien ficelé je vous le dis. Mais l'article 1^{er} stipule que le projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact ce qui présuppose déjà qu'ils répondent à toutes les normes techniques mais les habitants d'Ambarès ne sont pas concernés. Je suis contre mais ceci dit il aurait du être ailleurs et c'est de cet ailleurs qu'il faut parler. Il faut parler d'il y a 8 ans. Nous avons sur Ambarès une commune de 18 000 habitants peut être pas à l'époque mais je pense que le domaine de Beauséjour comment ce fait-il que cet équipement si ça se fait, aille dans l'escarcelle de Sainte Eulalie alors qu'il aurait pu venir chez nous ! A cette époque-là nous avons des terrains et je vois aujourd'hui fleurir des ensembles un peu partout. A partir du moment où on met un ensemble sur un terrain, le terrain est pratiquement figé car si vous voulez amener une industrie quelconque elle ne pourra pas se faire car vous allez occasionner toujours de la gêne, les gens vous le reprocheront. Vous avez été alerté il y a 8 ans. Alors je vais vous rappeler des faits qui sont peut être douloureux mais lors du décès d'Alain LAGRANGE en 2014 je suis allé chez QUINTANA avec mon ami Pierre DAGNAN qui n'est plus. On a eu une discussion, c'est QUINTANA lui-même qui nous a dit : « le Maire ça fait un moment que je lui demande un terrain et il n'intervient pas ». Ce terrain c'est une patate chaude ! Ça tournait entre Carbon Blanc, Sainte Eulalie et Ambarès. Qu'auriez-vous fait à la place de Monsieur LAPORTE si vous étiez dans les mêmes conditions ? C'est cela que je veux savoir. Peut être que vous auriez eu une discussion plus rapprochée avec le Maire d'Ambarès mais enfin lui, il a tout de bénéf. Quand vous lisez l'analyse financière, il commence à 75 000 € au départ, il a fait une délégation de service public, car le dossier je le connais par cœur. Sur 25 ans il arrive à 100 000 € + 5 % sur le chiffre d'affaire. Et derrière, nous avons 3 acteurs, la mairie de Sainte Eulalie, les crématoriums de France et QUINTANA. Et QUINTANA, entre 600 et 1 000 crémations par an il aurait eu du travail, il aurait même embauché alors que c'est une entreprise Ambarésienne. Pour ne pas gêner les habitants d'Ambarès je vais voter Non mais ceci dit je sais que ça va être très difficile. Et je ne pari pas et je ne mets pas la main sur le feu mais pas loin pour vous dire que cette affaire-là elle se terminera comme je le pense. Pour les personnes autour de la table, je voudrais préciser s'ils ne sont pas allés sur le terrain, s'ils n'ont pas étudié le dossier, il y en a peut-être, ce terrain est triangulaire, il se situe entre l'avenue de Saint Loubès, l'autoroute A10 et la petite rue des Templiers que vous ne pouvez accéder que par Bâti Leclerc et d'ailleurs en bout je pense qu'ils veulent construire un hôtel.

Monsieur le Maire : Monsieur BARTHOLOME c'est votre 1ère séance de conseil municipal, je pense que nous n'avons pas attendu autour de cette table pour aller sur le terrain. Ensuite il n'y a rien de douloureux à évoquer des discussions qui ont eu lieu il y a quelques dizaines d'années. Contrairement à ce que vous pouvez dire, Monsieur QUINTANA l'avait évoqué, mais on n'avait pas de site suffisamment adapté pour accueillir un crématorium et on avait fait le choix, pour parler de Beauséjour, on avait fait le choix tous ensemble il y a au moins 15 ans d'aménager une zone d'activité sur le site de Beauséjour et ce que je ne regrette absolument pas à ce jour. Ensuite, pourquoi aller construire un crématorium à quelques kilomètres du crématorium de Montussan alors qu'il n'y en a pas dans le Nord Gironde, ni dans le Sud Gironde, les habitants du Sud Gironde étant obligés d'aller dans le Lot-et-Garonne pour se faire incinérer. On vient d'avoir l'ouverture du crématorium de Biganos qui répond à la demande pour la population du Bassin donc je pense qu'il y a aussi un problème de répartition territoriale de ce genre d'équipement même si effectivement il est géré par les collectivités ou par des privés comme c'est le cas à Montussan et Biganos je crois. Il faut plus raisonner en terme de répartition des équipements d'autant plus quand on est Conseiller Départemental du Canton et que le seul objectif est à tout prix de faire du fric ! je le dis comme ça, et surtout, d'asphyxier les entrées de ville des communes voisines avec des remontées de files de circulation en ayant un développement complètement débridé d'une zone commerciale à quelques kilomètres d'ici. Je le dis et je le redis. On avait réuni tous les maires du Canton avec le Député en 2018 pour essayer de lui faire comprendre que ce n'était pas forcément une bonne chose. Les méthodes de mon collègue de Sainte Eulalie, je commence à les connaître et personnellement tant que je suis Maire je les combattrai jusqu'au bout.

Monsieur LAGOFUN : Monsieur QUINTANA n'habitant pas à coté de Blaye, le crématorium il ne l'a pas vu ailleurs que chez nous.

Monsieur GIRAUD : Quelles sont nos chances que ce recours aboutisse ? Le Conseil est une chose mais quelles sont nos chances dans la mesure ou ce dossier tient la route et que la Préfecture a validé le permis de construire ? Quelles sont nos chances que ce crématorium voit le jour ou pas ? Tous les recours que l'on va pouvoir engager seront à notre disposition, le Conseil lui, il va nous encourager en ce sens mais si le recours ne tient pas la route on pourra faire ce que l'on veut. Effectivement on ne peut que se mobiliser auprès des habitants mais est ce qu'il y a d'autres leviers ? Je vois cette voie qui appartient d'un coté à la commune d'Ambarès et de l'autre coté à la commune de Sainte Eulalie, est-ce qu'il y a une possibilité de déclassement de cette voie ? Un autre levier qui pourrait nous permettre d'empêcher l'accès. On est quand même propriétaire de la moitié de la voie.

Monsieur le Maire : C'est un des leviers

Monsieur LAGOFUN : C'est un des arguments que notre avocat présentera.

Monsieur le Maire : C'est une voirie départementale qui est gérée par Bordeaux Métropole. C'est un des points sur lequel on peut jouer. L'avocat a épluché le permis de construire et il y a certaines choses qui n'ont pas été mises dans le recours gracieux et qui seront développées dans le recours contentieux. Effectivement l'aménagement de ce rond-point nécessiterait des acquisitions foncières coté Sainte Eulalie et coté Ambarès et c'est là que l'on pourra, le cas échéant, car je n'ai jamais vu une commune payer des travaux sur l'emprise d'une commune voisine sans avoir l'accord du Maire voisin. Alors je ne sais pas qui sera mon successeur mais j'espère qu'il ou elle fera en sorte qu'on explorera ce levier.

Monsieur LAGOFUN : Il faut laisser travailler l'Avocat. On ne va pas dévoiler tous nos arguments de défense.

Monsieur POULAIN : Et pourrait-on avoir les conclusions de l'avocat ?

Monsieur le Maire : Lorsque l'on aura déposé le recours.

Monsieur LAGOFUN : Je rappelle que cette délibération sera jointe au registre.

Monsieur MALBET : Que répondre à une aberration ? celle de proposer cet établissement à un tel endroit. Que répondre à ce qui aujourd'hui ressemble à une provocation dans le sens où après avoir échoué un projet à ses administrés aux abords du cimetière de Sainte Eulalie, ils viennent l'implanter dans un espace proche des habitants de notre commune au détriment de leur condition de vie sans compter les difficultés aggravées de circulation. Je ne reviendrais pas sur tous les aspects techniques et je n'ai qu'une question : la politique dans l'aménagement du territoire, ou est-elle ? Ça n'existe plus ? Effectivement Montussan, Mérignac et après les autres ils viendront jusque-là. C'est quand même problématique. Je pense que ce sont des établissements qui doivent faire partie d'un schéma d'aménagement du territoire. On ne peut pas dire tant qu'à faire on va le mettre sur la place de la République !

Monsieur GUENDEZ : On a interpellé justement le Député sur cette question afin qu'il relaye à l'organe qui va bien. La nécessité d'avoir un schéma départemental au moins, de ce type d'équipement, pour qu'il réponde à une territorialisation car c'est un besoin identifié, la part de crémation il y a 15-20 ans n'est plus la même aujourd'hui car elle représente plus de 50 % et donc on a saisi le Député pour savoir comment on pourrait doter le Département de compétence en matière de répartition de ce type d'équipement sur le territoire.

EMET un avis DEFAVORABLE à ce projet de crématorium sur la commune voisine de Sainte-Eulalie eu égard à ses conséquences directes sur la sécurité de son territoire, l'environnement et l'urbanisme.

ADOpte à la majorité 2 Abstentions (M. MOREL, M. ROSELL)
27 voix POUR

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur BARTHOLOME : Ce problème ne sera pas le seul en suspend. Le positionnement de l'aire de repos des gens du voyage sera à son tour une véritable patate chaude. D'ores et déjà il faudra y réfléchir.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'aire de grand passage (coupé par M. BARTHOLOME)

Monsieur BARTHOLOME : Oui mais aujourd'hui il y en a une de prévue sur la Rive-Droite.

Monsieur le Maire : Oui il en faut une sur la Rive-Droite.

Monsieur MALBET : Mais ils peuvent la mettre à Sainte-Eulalie.

Monsieur le Maire : Oui il y a de la place

Monsieur PETRISSANS : A coté du cimetière.

Monsieur le Maire : Pour votre information, comme Monsieur BARTHOLOME en parle, on est dispensés de la petite aire d'accueil intercommunale qui était prévue. La Préfète a signé hier ou avant hier le schéma départemental. Cela résulte aussi des réunions de travail menées avec les services de l'État qui nous a amené à démontrer que compte tenu de la configuration du territoire de la Presqu'île on ne pouvait pas avoir d'aire d'accueil des gens du voyage mais reste opposé à l'aire de grand passage. Merci à tous, on se retrouve le 21 octobre.

Séance levée à 8h30

Le MAIRE,

M. HERITIE,

M. GUENDEZ

Mme DE PEDRO BARRO

M. CASOURANG

Mme MALIDIN

M. LAGOFUN

M. MALBET

Mme BRET

M. SICRE

Mme BLEIN

Mme MONTAVY

M. BLANLOEUIL

Mme BARBEAU

Mme GOURVIAT

M. AMIEL

Mme CLAVERE

M. RODRIGUEZ

Mme DOSMAS

Mme GARCIA

M. GIROU

Mme PAILLET

M. DELAUNAY

M. PETRISSANS

M. BARBE

M. GIRAUD

M. BARTHOLOME

Mme LARTIGUE

M. POULAIN

Mme ZAIDI

M. MOREL

M. ROSELL

M. HERNANDEZ

M. QUERTAN